

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 22 OCTOBRE 2025, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Déléguée de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Étaient absentes :

Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2025;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 10 septembre 2025;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Départs volontaires
- 5.3 Équité salariale – Cadres – Recommandation du CE
- 5.4 Lettre d'entente avec la Fraternité – Grief FRS-23-04 – Recommandation du CE
- 5.5 Lettre d'entente avec le SCFP – Régime de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications – Autorisation de signature
- 5.6 Lettre d'entente avec l'Association professionnelle des cadres – Régime de retraite des employés cadres – Autorisation de signature
- 5.7 Lettre d'entente avec la Fraternité – Régime de retraite des policiers syndiqués – Autorisation de signature
- 5.8 Lettre d'entente avec le SCFP – Changement de statut pour les préposés aux communications – Autorisation de signature
- 5.9 Directeur secrétaire-trésorier – Confirmation de statut

6. Administration et finances – Résolution;

- 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance
 - a) Demande de rencontre concernant le passage éventuel de la RIPRSL au niveau 3
- 8.2 Tableau des mouvements de personnel
- 8.3 Approbation du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026
- 8.4 Séances du Conseil d'Administration de juin, septembre et novembre 2026

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:33 heures.

CA-25-2983

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2984

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 septembre 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 septembre 2025 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2985

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 10 septembre 2025

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 10 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 10 septembre 2025;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 10 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5

RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-25-2986

POINT 5.1
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un préposé aux communications surnuméraire;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents auxiliaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de préposé aux communications surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Ève Lauzon

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Gabriel Toupin
- Antony Montmagny
- Élisabeth Bourgault

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 22 septembre 2025, à titre de préposée aux communications surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Ève Lauzon

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 7 octobre 2025, à titre d'agents auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Gabriel Toupin
- Antony Montmagny
- Élisabeth Bourgault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2987

POINT 5.2
RÉSOLUTION
Départs volontaires

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de technicienne en ressources humaines :

- Martine Chauvette

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme technicienne en ressources humaines et DE LA RENDRE effective au 3 octobre 2025 :

- Martine Chauvette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2988

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Équité salariale – Cadres – Recommandation du CE

ATTENDU que la Régie a l'obligation de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les cadres civils à tous les cinq ans, conformément à la Loi sur l'équité salariale;

ATTENDU qu'à cet effet, le 23 avril 2025, par sa résolution CA-25-2911, le Conseil d'Administration de la Régie confiait à l'organisme de l'UMQ « Carrefour du Capital Humain », plus particulièrement à sa conseillère en rémunération, Daphné Desabrais, le mandat de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour les cadres civils de la Régie pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021;

ATTENDU que la Régie a complété son exercice de maintien de l'équité salariale pour le personnel cadre civil pour ladite période;

ATTENDU que le 2 juillet 2025, la Régie a procédé à l'affichage prescrit des résultats de cet exercice;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, expliquant qu'un ajustement salarial doit être versé à l'Adjoint-e au responsable du CAU / Coordonnateur-trice CAU;

ATTENDU que cet ajustement représente un montant de 690,18 \$ pour l'année 2017;

ATTENDU les représentations faites, séance tenante, par le Directeur secrétaire-trésorier;

ATTENDU la résolution portant le numéro CE-25-4005 adoptée le 8 octobre 2025 par le Comité Exécutif;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE DONNER suite aux ajustements requis au terme du processus de maintien de l'équité salariale pour le personnel cadre civil de la Régie;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER le versement à l'Adjoint-e au responsable CAU / Coordonnateur-trice CAU d'un montant de 690,18 \$ représentant l'ajustement forfaitaire unique pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2989

POINT 5.4 RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Grief FRS-23-04 – Recommandation du CE

ATTENDU le grief FRS-23-04 déposé le 20 juillet 2023 par la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que ce grief concerne la contestation des deux (2) mesures disciplinaires imposées à un employé dans une décision no RAI-230411-005;

ATTENDU que la Fraternité et la Régie se sont entendues pour régler le litige les opposant relativement au grief FRS-23-04;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Comité Exécutif sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur;

ATTENDU la résolution portant le numéro CE-25-4006 adoptée le 8 octobre 2025 par le Comité Exécutif;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de l'entente avec la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent sur le grief FRS 23-04;

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer ladite lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2990

POINT 5.5 RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec le SCFP – Régime de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une évaluation actuarielle complète (ci-après désignée l'« Évaluation ») du Régime a été réalisée en date du 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'Évaluation révèle pour le volet courant du Régime un excédent d'actif pouvant être utilisé pour améliorer les prestations de ce volet;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT les règles d'utilisation des excédents d'actifs du Régime convenues entre la Régie et le Syndicat, lesquelles ont été intégrées au règlement du Régime;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie et du Syndicat d'utiliser les excédents d'actifs du Régime de façon équitable pour toutes les générations de participants;

CONSIDÉRANT que la Régie et le Syndicat considèrent l'utilisation des excédents d'actifs du Régime proposée comme étant dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées;

CONSIDÉRANT que la Régie et le Syndicat désirent préciser l'application de l'article 10.8.2;

ATTENDU les explications fournies aux membres du Comité Exécutif par l'actuaire de la Régie lors de la rencontre du 8 octobre 2025;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2991

POINT 5.6 RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec l'Association professionnelle des cadres – Régime de retraite des employés cadres – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une évaluation actuarielle complète (ci-après désignée l'« Évaluation ») du Régime a été réalisée en date du 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'Évaluation révèle pour le volet courant du Régime un excédent d'actif pouvant être utilisé pour améliorer les prestations de ce volet;

CONSIDÉRANT les règles d'utilisation des excédents d'actifs du Régime convenues entre la Régie et l'Association, lesquelles ont été intégrées au règlement du Régime;

CONSIDÉRANT l'article 10.8.2 du règlement du Régime mentionnant que toute utilisation d'excédent d'actif doit faire l'objet d'une entente entre les parties en priorisant l'indexation ponctuelle;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie et de l'Association d'utiliser les excédents d'actifs du Régime de façon équitable pour toutes les générations de participants;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que la Régie et l'Association considèrent l'utilisation des excédents d'actifs du Régime proposé comme étant dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées;

ATTENDU les explications fournies aux membres du Comité exécutif par l'actuaire de la Régie lors de la rencontre du 8 octobre 2025;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de Police et le Directeur secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2992

POINT 5.7

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Régime de retraite des policiers syndiqués – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une évaluation actuarielle complète (ci-après désignée l'« Évaluation ») du Régime a été réalisée en date du 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'Évaluation révèle pour le volet courant du Régime un excédent d'actif pouvant être utilisé pour améliorer les prestations de ce volet;

CONSIDÉRANT les règles d'utilisation des excédents d'actifs du Régime convenues entre la Régie et la Fraternité, lesquelles ont été intégrées au règlement du Régime;

CONSIDÉRANT l'article 10.8.2 du règlement du Régime mentionnant que toute utilisation d'excédent d'actif doit faire l'objet d'une entente entre les parties en priorisant l'indexation ponctuelle;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie et de la Fraternité d'utiliser les excédents d'actifs du Régime de façon équitable pour toutes les générations de participants;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie et de la Fraternité de modifier le mécanisme d'utilisation d'excédent d'actif indiqué à l'article 10.8.2 b) du règlement du régime;

CONSIDÉRANT que la Régie et la Fraternité considèrent l'utilisation des excédents d'actifs du Régime proposée comme étant dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées;

ATTENDU les explications fournies aux membres du Comité Exécutif par l'actuaire de la Régie lors de la rencontre du 8 octobre 2025;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2993

POINT 5.8 RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec le SCFP – Changement de statut pour les préposés aux communications – Autorisation de signature

ATTENDU QUE les parties souhaitent s'entendre dans le but de permettre à certains préposés aux communications réguliers ou auxiliaires de changer de statut;

ATTENDU QUE les parties désirent ainsi reconnaître l'expérience et l'expertise de ces préposés et favoriser leur maintien en emploi au sein de la Régie;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur secrétaire-trésorier;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2994

POINT 5.9 RÉSOLUTION

Directeur secrétaire-trésorier – Confirmation de statut

ATTENDU la résolution CA-25-2896 adoptée le 26 mars 2025 par le Conseil d'administration de la Régie procédant à la nomination de Monsieur Pascal Smith comme « Directeur secrétaire-trésorier » de la Régie;

ATTENDU que Monsieur Pascal Smith a débuté sa période de probation le 28 avril 2025;

ATTENDU qu'il aura complété le 28 octobre 2025 sa période de probation de six (6) mois comme « Directeur secrétaire-trésorier »;

ATTENDU les représentations faites par la présidente lors de la rencontre préparatoire à la tenue du Conseil d'administration;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Monsieur Pascal Smith au poste de
« Directeur secrétaire-trésorier » pour la Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 28 avril 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-25-2995

POINT 6.1 RÉSOLUTION Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de
chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante
aux points 6.1 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 651 940,63 \$ soient acceptés
et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le
Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7 AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

Aucun sujet n'est traité.

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1
CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 8 octobre 2025 :

- a) 19 septembre 2025 Ministère de la Sécurité publique du Québec
‣ *Madame Maud Allaire*
Présidente de la RIPRSL
Re : Demande de rencontre
concernant le passage éventuel
de la RIPRSL au niveau 3

II. Soumise au Conseil d'Administration du 22 octobre 2025 :

Aucune

POINT 8.2
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

CA-25-2996

POINT 8.3
RÉSOLUTION
Approbation du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2026, copie dudit calendrier demeurant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'EN AUTORISER la publication conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2997

POINT 8.4
RÉSOLUTION
Séances du Conseil d'Administration de juin, septembre et novembre 2026

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *juin* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 24 juin 2026 à 16:30 heures;

ATTENDU qu'il s'agit d'un congé férié pour la fête nationale du Québec;

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *septembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 23 septembre 2026 à 16:30 heures;

ATTENDU que plusieurs Élus seront à l'extérieur à cette même date pour assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *novembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 25 novembre 2026 à 16:30 heures;

ATTENDU que des réunions des MRC se tiendront à la même date;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil d'Administration de la Régie de modifier la tenue de ces trois assemblées;

ATTENDU que l'article 2, du Chapitre I, du Règlement numéro 1 de la Régie, intitulé « *Règlement de Régie Interne* » prévoit que l'assemblée régulière peut être déplacée par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 24 juin 2026;

DE DEVANCER au mercredi, 17 juin 2026 à 16:30 heures la séance du mois de juin 2026 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 23 septembre 2026;

DE DEVANCER au mardi, 22 septembre 2026 à 16:30 heures la séance du mois de septembre 2026 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 25 novembre 2026;

DE DEVANCER au mardi, 24 novembre 2026 à 16:30 heures la séance du mois de novembre 2026 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 9 VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2998

**POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PASCAL SMITH
Directeur secrétaire-trésorier

MAUD ALLAIRE
Présidente